



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 259  
25 octobre 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-cinquante-neuvième (259<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 25 octobre 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P) ( <i>À distance, via Skype</i> )
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.

***Conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire-parent EHDAA Josée Lizotte prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.***

*En ce début de séance ordinaire, M. le président demande au conseil et à l'auditoire d'observer un moment de silence à la mémoire de M. Carl Joyal Salvas, décédé accidentellement récemment. Il était le fils de Mme Josée Joyal, enseignante à l'école Saint-Bonaventure, et le frère de Félix Joyal Salvas, élève à l'école Jean-Raimbault.*

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 septembre 2016 (No 258)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 septembre 2016 (No 258)
6. État financier 2015-2016 et rapport de l'auditeur indépendant (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Emprunt à long terme à la charge de la commission scolaire pour l'agrandissement du gymnase de l'École Marie-Rivier (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
8. Octroi de contrat - Remplacement du système de chauffage Phase II - École Jeanne-Mance (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Désignation d'un commissaire substitut en cas d'absence du président et de la vice-présidence (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Motion de félicitations pour les candidats et les récipiendaires de l'Ordre du mérite scolaire (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
11. Liste des chèques émis (**M. Gaétan Delage**)
12. Période réservée au comité de parents
13. Période réservée au président
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2281/2016**

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Madame Caroline Auclair, membre du comité militant en faveur de l'implantation d'une école alternative, procède au dépôt d'environ 40 nouvelles signatures de parents intéressés par le projet. Elle transmet aussi au conseil une invitation en vue d'une conférence organisée par le comité, le 17 novembre prochain. Par ailleurs, Mme Auclair fait état de la visite d'une école alternative à Saint-Hubert, par des membres du comité. Monsieur le président remercie Mme Auclair pour son intervention et souligne qu'une délégation de la commission scolaire visitera, à son tour, une école alternative prochainement, afin d'en connaître le fonctionnement.

**3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

**4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 SEPTEMBRE 2016 (NO 258)**

**RÉSOLUTION CC : 2282/2016**

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 septembre 2016 (No 258).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 SEPTEMBRE 2016 (NO 258)**

**RÉSOLUTION CC : 2283/2016**

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 septembre 2016 (No 258).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ÉTAT FINANCIER 2015-2016 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier 2015-2016 et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. **Madame Francine Bergeron**, du cabinet Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente les grandes lignes du mandat de l'auditeur, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de même que les différents constats qui en découlent. Un résumé explicatif de l'état financier est déposé. **Madame Carmen Lemire**, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, en présente les grandes lignes et répond aux questions des commissaires. Les avis publics #170 et #171 furent donnés conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*. Monsieur le président tiendra une conférence de presse sur le sujet le mercredi, 26 octobre.

**RÉSOLUTION CC : 2284/2016**

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard, d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2015-2016 tel qu'il est ci-après résumé :

**SUITE, PAGE 4**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ**  
**Exercice terminé le 30 juin 2016**

<b>REVENUS</b>	
Subventions de fonctionnement du MEES	105 281 907 \$
Autres subventions et contributions	2 179 040 \$
Taxe scolaire	26 235 147 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	2 108 181 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	11 971 961 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>172 779 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>147 949 015 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Enseignement et formation	74 622 437 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	33 210 713 \$
Services d'appoint	16 195 701 \$
Activités administratives	5 662 983 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 714 769 \$
Activités connexes	2 419 896 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>178 638 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>146 005 137 \$</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>1 943 878 \$</b>
Surplus accumulé au 30 juin 2015	<u>13 539 341 \$</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN</b>	<b>15 483 219 \$</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2016**

<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	
Encaisse	(277 830) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	17 087 526 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations	373 265 \$
Subvention à recevoir-financement	32 967 917 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 510 625 \$
Débiteurs	3 141 576 \$
Stocks destinés à la revente	<u>142 849 \$</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>54 945 928 \$</b>
<b>PASSIF</b>	
Emprunts temporaires	4 200 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 220 865 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	2 137 054 \$
Revenus perçus d'avance	824 357 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	7 858 472 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	41 295 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	116 753 926 \$
Passif environnemental	7 952 906 \$
Autres passifs	<u>748 031 \$</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>156 736 906 \$</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(101 790 978) \$</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>	
Immobilisations corporelles	117 076 377 \$
Stocks de fournitures	47 322 \$
Frais payés d'avance	<u>150 496 \$</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>117 274 195 \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ</b>	<b>15 483 219 \$</b>

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **EMPRUNT À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE MARIE-RIVIER** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le 22 mars 2016, le conseil des commissaires a adopté une résolution permettant à la commission scolaire de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une demande d'autorisation finale pour contracter un emprunt à long terme à sa charge, pour un montant maximal de 2 324 000 \$, le MEES accordant une subvention maximale de 2 524 000 \$ \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Le MEES a autorisé la commission scolaire à contracter cet emprunt le 15 juillet 2016.

Avec la participation du ministère des Finances, il y a eu un appel d'offres sur les marchés publics, afin de réaliser l'emprunt aux meilleures conditions financières possible. Les modalités proposées dans la résolution sont recommandées par celui-ci.

**RÉSOLUTION CC : 2285/2016**

CONSIDÉRANT la réalisation du projet d'agrandissement du gymnase de l'école secondaire Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a agi comme maître-d'œuvre dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a donné son accord à la Commission scolaire des Chênes de contracter un emprunt à sa charge;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Finances autorise la nature, les conditions et les modalités de l'emprunt;

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

Que la Commission scolaire des Chênes accepte la proposition de financement datée du 12 octobre 2016 de la Banque Royale du Canada soit :

- Montant de l'emprunt : 2 324 000 \$
- Terme de financement et d'amortissement de 20 ans
- Intérêt au taux de fermeture des taux swap canadien de 20 ans au moment de la réalisation de l'emprunt, majoré de 157 points de base (3,30% à titre indicatif en date du 4 octobre)

Autoriser la directrice générale et une des directions générales adjointes à signer les documents.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE PHASE II - ÉCOLE JEANNE-MANCE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Dans le cadre du Maintien 2014-2015 et 2015-2016, la commission scolaire a obtenu une somme de 1 600 000 \$ pour le remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance.

La commission scolaire a mandaté les consultants EXP pour réaliser une étude sur le remplacement de l'entrée électrique, pour des relevés mécaniques, pour l'étude du chauffage et pour les plans et devis de l'entrée électrique qui a été remplacé à l'été 2016. Ces mandats représentent une somme de 44 140 \$. Le dernier estimé des consultants pour la suite des travaux dans la prochaine année est de 1 836 000 \$, ce qui représente, selon le décret, des honoraires professionnels de 123 316 \$.

Puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 100 000 \$, le projet est soumis au conseil, afin d'obtenir l'autorisation du dirigeant.

*Madame la commissaire Lucie Gagnon prend place à son siège. Il est 20h28*

**RÉSOLUTION CC : 2286/2016**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la distribution de mandats aux professionnels dans le cadre de cette mesure;

CONSIDÉRANT les études, les analyses et les relevés déjà effectués dans la phase I du projet;

CONSIDÉRANT le calcul des honoraires basé sur la méthode du décret 1235-87 cat III.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour les services d'ingénierie à l'entreprise Les services EXP inc., pour des honoraires estimés de 123 316 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE SUBSTITUT EN CAS D'ABSENCE DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE (Direction générale – Dossier de décision)**

L'article 158 de la loi sur l'Instruction publique stipule que : *En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et les pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président.*

Les membres du comité de gouvernance, qui a siégé le 26 septembre dernier, recommandent de procéder à cette désignation.

**SUITE, PAGE 7**

***Afin d'aborder le sujet, le président décrète un huis-clos. Il est 20h40.***

***Le huis-clos prend fin à 20h50.***

Deux commissaires signifient leur intérêt pour le poste de substitut, en l'occurrence mesdames Lyne Bélanger et Manon Rivard. Tour à tour, elles font part de leurs motivations à occuper cette fonction.

Un vote secret est appelé. Sur proposition de Mme Isabelle Marquis, appuyée de Mme Lucie Gagnon, le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, est désigné comme secrétaire d'élection, tandis que la directrice générale adjointe, Mme Carmen Lemire, agira comme scrutatrice.

Les membres (*élus*) du conseil votent. Les bulletins sont recueillis. Madame Lemire et M. Gauthier se retirent pour procéder au décompte des voix.

#### **RÉSOLUTION CC : 2287/2016**

CONSIDÉRANT l'article 158 de la loi sur l'instruction publique qui prévoit la désignation d'un ou d'une commissaire en cas d'absence ou d'empêchement des personnes qui assument les fonctions de président et de vice-présidence;

CONSIDÉRANT que rien n'est prévu au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes en cas d'absence de l'une ou l'autre de ces deux personnes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Gaétan Delage, de désigner Mme Lyne Bélanger, à titre de commissaire-substitut au sens de l'article 158 de la loi sur l'instruction publique.

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **10. MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES CANDIDATS ET LES RÉCIPIENDAIRES DE L'ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)**

#### **RÉSOLUTION CC : 2288/2016**

CONSIDÉRANT que le 13 octobre dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec a procédé à la remise des médailles de l'Ordre du mérite scolaire, pour les régions Centre-du-Québec et Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'ex-directrice générale de la Commission scolaire des Chênes, Mme Christiane Desbiens, et que Mme Louise Parenteau, psychoéducatrice à l'école Cyrille-Brassard, ont été décorées de la médaille de bronze de l'Ordre;

CONSIDÉRANT que deux autres candidatures d'exception, à savoir celles de mesdames Guylaine Mélançon, enseignante à l'école Saint-Simon, et Jasmine Villemure, ex-secrétaire pédagogique à l'école Jean-Raimbault (*aujourd'hui retraitée*); ont été considérées et méritent d'être reconnues;

CONSIDÉRANT le rôle important joué par Mme Mélançon dans son établissement, par les projets et pratiques novateurs qu'elle a mis de l'avant, notamment en lecture;

CONSIDÉRANT l'impact positif de Mme Villemure sur le milieu de vie de l'école Jean-Raimbault et son implication marquée dans la mise en place des programmes en danse et en musique;

**SUITE, PAGE 8**

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Patrick Lagueux, de réitérer les hommages et félicitations du conseil à mesdames Christiane Desbiens et Louise Parenteau et de faire de même à l'égard de mesdames Guylaine Mélançon et Jasmine Villemure.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Gaétan Delage)**

Monsieur Delage signifie que l'on a adéquatement répondu à ses questions portant sur la liste des chèques # 209.

**12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

La séance d'octobre du comité de parents fut donc la première de Mme Stéphanie Lacoste à titre de présidente. Ce fut notamment l'occasion, pour le comité, de prendre part à une consultation de la Fédération des comités de parents du Québec et de tenir une discussion de fond sur la thématique de l'intimidation et de la violence.

Le rapport annuel 2015-2016 du comité est en préparation. Il sera livré par Mme Lise Morin, présidente sortante, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires, le 22 novembre 2016. Incidemment, Mme Lacoste ne manque pas de remercier sincèrement Mme Morin, pour ses 15 ans d'engagement à titre de parent, un hommage unanimement partagé par l'ensemble des commissaires.

Monsieur Marc Bergeron entamera un autre mandat à titre de commissaire-parent (*ordre primaire*) lors de la séance du 22 novembre. Deux nouveaux commissaires-parents se joindront à lui, en l'occurrence M. Israël Poulin (*ordre secondaire*) et Mme Julie Bourassa.

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Profitant du temps qui lui est imparti, M. Houle rend un vibrant hommage aux commissaires-parents, dont le mandat arrive à échéance. Trois d'entre eux (*mesdames Morin, Lacoste et Lizotte*) quittant leurs fonctions, le président tient à reconnaître leur collaboration et leur engagement des dernières années. Il souligne que malgré des positions qui pouvaient être différentes dans certains dossiers, les commissaires-parents ont su offrir une collaboration indéfectible au conseil. Leur apport à la sélection d'une nouvelle direction générale (*dans un contexte politique qui n'était pas simple*) a certes été un fait marquant de leur mandat.

À son tour, il met en lumière les 15 années d'implication de Mme Lise Morin et fait écho aux propos de Mme Lacoste, qui reçoit elle aussi la reconnaissance du conseil. Il fait aussi mention du rôle joué par Mme Lizotte à titre de commissaire-parent EHDAA.

Il souligne que les commissaires-parents ont su se comporter en véritables fiduciaires des intérêts de la commission scolaire. À distance, Mme Lizotte adresse ses remerciements au conseil pour l'expérience incroyable qu'elle a vécue. C'est à regret qu'elle quitte ses fonctions (*pour des raisons d'ordre professionnel*). Elle souhaite la meilleure des chances à la personne qui lui succédera.

Dans un autre ordre d'idées, le président commente la consultation en cours sur la politique nationale en éducation pour la réussite scolaire. Il a participé au volet régional de la consultation tout récemment. S'il salue les efforts du ministre de l'Éducation à cet égard, il déplore le fait que ce projet demeurera un « *projet du ministère de l'Éducation* » et n'aura pas l'impact, ni l'ampleur d'une politique touchant l'ensemble du gouvernement. Il cite en exemple le plan d'action interministériel en santé et se dit d'avis qu'on aurait dû travailler de la même façon en éducation. Il faut, selon le président, déplorer cette situation.



**14. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Lefebvre fait écho aux propos du président et remercie à son tour les commissaires-parents, dont le mandat de deux ans arrive à échéance. Elle tient à reconnaître leur collaboration, leur engagement et rappelle qu'ils constituent la passerelle entre l'école et l'enfant. En ce sens, leur rôle au sein de la commission scolaire prend toute son importance.

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h16, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**